



Paris, jeudi 16 juin 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/03243

Pris en application :

Code des transports

Concours de pêche**Petite Seine - Bief de la grande Bosse-
Commune de Bray-sur-Seine****Eviter les remous (tous les usagers - dans les deux sens)**

- le 02/07/2022 de 07:00 à 18:00

- o **Seine à l'amont de Paris (sur le Bief de La Grande Bosse)**
entre les pk 43,250 (en aval du barrage de Jaulnes) et pk 49,200 (en amont du barrage de la Grande Bosse) - En dehors du chenal

Commentaire :

Dans le cadre du concours de pêche organisé par l'AAPPMA Le Roseau de Bray/Grisy, Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne a prescrit les présentes mesures temporaires afin de garantir la sécurité des usagers de la voie d'eau et des tiers.

Mesdames et Messieurs les bateliers sont invités à naviguer avec prudence.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

03/07/2022

Chef de pôle

Signé

Sandrine MICHOT